



**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B,
sous-catégorie B.3.10
(Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)**

Numéro de la demande : 2017-2431
Demande : Catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Mizuna
Numéro d'homologation : 32696
Principe actif (p.a.) : Imazamox à 70 %
Numéro de document de l'ARLA : 2776793

Contexte

L'herbicide Mizuna est homologué pour la suppression précoce en postlevée des graminées et dicotylédones dans diverses cultures Clearfield, y compris le canola, le tournesol, les lentilles et les *Brassica juncea* de qualité canola. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Mizuna pour inclure le concentré MSO Concentrate contient Leci-Tech (n° d'homologation 28385) à raison de 1,0 % v/v comme solution de rechange à l'adjuvant Merge figurant sur l'étiquette à raison de 0,5 % v/v.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

L'inclusion du concentré MSO Concentrate contient Leci-Tech sur l'étiquette de l'herbicide Mizuna offrira plus de latitude aux cultivateurs pour choisir leur produit en fonction du marché et de leurs besoins.

Les renseignements sur la valeur présentés sous la forme d'une justification scientifique ont démontré que l'efficacité et la sensibilité des cultures à l'herbicide Mizuna appliqué avec le concentré MSO Concentrate contient Leci-Tech à 1,0 % v/v devraient être comparables à celles obtenues avec l'adjuvant Merge à 0,5 % v/v.

Conclusion

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Mizuna pour inclure le concentré MSO Concentrate contient Leci-Tech (n° d'homologation 28385) à raison de 1,0 % v/v comme solution de rechange à l'adjuvant Merge figurant sur l'étiquette à raison de 0,5 % v/v.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2763000 2017, Waiver request for the exemption from Part 10, value for the addition of MSO Concentrate as an adjuvant alternate, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, and 10.3.2.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.